



# Livret de l'étudiant·e 2019-2020

NIVEAU Master 2

**MENTION : Droit des Affaires**

Parcours : Juriste européen des affaires

**Version provisoire**

En attente de votre en CFVU

UFR de Droit et Science Politique (DSP)  
Université Paris Nanterre - Bâtiment Simone Veil (F)  
200, avenue de la République 92001 Nanterre Cedex  
[www.parisnanterre.fr](http://www.parisnanterre.fr)



[www.ufr-dsp.parisnanterre.fr](http://www.ufr-dsp.parisnanterre.fr)



Université  
Paris Nanterre  
● UFR DSP

# SOMMAIRE

<b>PRESENTATION DE LA FORMATION</b>	<b>4</b>
<b>ORGANIGRAMME ET CONTACTS</b>	<b>5</b>
UNIVERSITE	5
UFR	5
DEPARTEMENT / FORMATION	6
RENSEIGNEMENTS PRATIQUES	7
<b>SERVICES NUMERIQUES</b>	<b>8</b>
EMAIL UNIVERSITAIRE	8
ESPACE NUMERIQUE DE TRAVAIL (ENT)	8
<b>CALENDRIER DE LA FORMATION 2019-2020</b>	<b>9</b>
<b>BONUS AU DIPLOME</b>	<b>18</b>
<b>STAGES</b>	<b>18</b>
<b>MODALITES DE CONTROLE ET EXAMENS</b>	<b>19</b>
MODALITES GENERALES	19
MODALITES SPECIFIQUES	19
DEROULEMENT ET CHARTE DES EXAMENS	19
DELIVRANCE DU DIPLOME	19
<b>CHARTRE DU VIVRE-ENSEMBLE</b>	<b>24</b>

## AVANT - PROPOS

Bienvenue à l'UFR Droit et science politique !

L'UFR Droit et science politique de l'Université Paris Nanterre a pour ambition non seulement de former des juristes de haut niveau mais, au-delà, des acteurs du monde contemporain dotés d'esprit critique et d'initiative.

Depuis sa création, son projet pédagogique est celui d'une faculté de droit et de science politique innovante, favorable à la pluridisciplinarité et au droit comparé, ouverte sur le monde, les nouvelles technologies et les milieux professionnels, et irriguée par une recherche originale, théorique et appliquée. Les parcours de nombreux anciens étudiants dans les champs du droit, de la politique, de l'économie, des médias ou des relations internationales témoignent de la richesse et de la qualité des formations offertes.

L'UFR DSP a l'ambition d'être un lieu d'enseignement pour tous, tout en offrant à chacun la possibilité d'un traitement relativement individualisé. Avec ses enseignants reconnus et dévoués à leur métier de pédagogues et de chercheurs, et avec son équipe administrative disponible, l'UFR DSP offre un environnement propice à des projets estudiantins puis professionnels réussis.

Faire le choix d'étudier le droit et la science politique à l'Université Paris Nanterre, c'est s'engager sur un chemin exigeant et épanouissant.

D'une part, de la licence au doctorat, vous apprendrez, grâce aux méthodes traditionnelles et modernes d'enseignement, à réfléchir de façon rigoureuse et vous accumulerez des connaissances et compétences qui constitueront un bagage utile quelle que soit la voie que vous emprunterez plus tard. En outre, vous aurez très vite la possibilité d'étudier à l'étranger dans le cadre des nombreux accords que nous avons conclus avec d'excellents partenaires universitaires.

D'autre part, grâce à de nombreux modules, vous commencerez à envisager votre métier futur : stages obligatoires, rédaction de CV, participation à une audience, forum des métiers, « Clinique du droit », filières en alternance, l'Université de Paris Nanterre est en lien étroit avec le monde qui l'entourne, ne serait-ce que territorialement (le Palais de justice de Nanterre est à une station de RER de l'Université, et le quartier de La Défense à deux).

Enfin, durant toutes les années que vous passerez sur un campus de 32 hectares, lieu de vie et de culture, avec sa piscine, ses terrains de sport et ses espaces verts, vous aurez de multiples occasions de vous créer un réseau d'amis et de camarades, en vous livrant à des activités soit ludiques (cinéma, théâtre, sports), soit plus sérieuses (engagement associatif, concours de plaidoirie et d'éloquence, etc.).

Moyennant un esprit d'initiative et le respect de quelques règles essentielles à la vie en communauté, nul doute que vous saurez tirer le meilleur d'une *universitas* au sens plein du terme afin de vous forger un esprit bien fait, confiant et imaginaire, et qui vous permettra de voler de vos propres ailes, en France, en Europe et dans le monde.

La direction de l'UFR.

## PRESENTATION DE LA FORMATION

Pour toutes les informations relatives aux conditions d'admission dans la formation, au programme, aux compétences visées et aux débouchés, veuillez-vous référer à la fiche formation en ligne :

<https://www.parisnanterre.fr/formation/>

Les compétences visées par la formation se trouvent dans la fiche RNCP accessible depuis la fiche formation (encadré « Supports pédagogiques formation tout au long de la vie »).

Cette formation est proposée :

- en formation initiale.
- en formation continue.
- en contrat de professionnalisation.

Cette formation est proposée :

- en présentiel.

# ORGANIGRAMME ET CONTACTS

## Université

---

Service universitaire d'information et d'orientation (SUIO) : <http://suiio.parisnanterre.fr/>

→ [Pôle Handicaps et accessibilités](#)

Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle (BAIP) : <http://baip.parisnanterre.fr>

Service des relations internationales (SRI) : <http://international.parisnanterre.fr/>

Service Général de l'Action Culturelle et de l'Animation du Campus (SGACAC) : <http://culture.parisnanterre.fr>

Les bibliothèques : <http://scd.parisnanterre.fr/>

## UFR

---

### Direction de l'UFR :

Co – Directeurs de l'UFR : Florence BELLIVIER (fin de mandat 30 septembre 2019)

- Direction adjointe de l'UFR : renouvellement après nouvelle élection de la direction
  - relations internationales :
  - insertion professionnelle :
- Coordinatrice relations internationales : Juliette TRICOT fin de mandat septembre/octobre 2019
- Responsable administrative et financière de l'UFR : Kerstin SCHWEIZER-LAURENTIN, bureau E15
- Responsable de la scolarité : Isabelle SOKOLOWSKI, bureau E10
- Secrétariat de direction : Delphine DEROUBAIX ; Bureau E14

Site internet de l'UFR : <http://ufr-dsp.parisnanterre.fr/>

De nombreuses informations sont disponibles sur le site de l'UFR.

## Département / Formation

---

### Secrétariats Masters 2 Droit des affaires :

Oumâïma TENACHI  
Bâtiment F – Bureau F. 139 bis @ :  
[otenachi@parisnanterre.fr](mailto:otenachi@parisnanterre.fr)

### Responsable(s) de la formation :

M. Denis BARTHE (Maître de conférences - HDR) @ :  
[dbarthe.bis@gmail.com](mailto:dbarthe.bis@gmail.com)

M. Ismaël OMARJEE (Maitre de conférences- HDR) @ :  
[ismael.omarjee@parisnanterre.fr](mailto:ismael.omarjee@parisnanterre.fr)

## Renseignements pratiques

---

**Site de l'UFR DSP :** <http://ufr-dsp.parisnanterre.fr>

**Accueil et Information Etudiant :**

Entresol du bâtiment F, bureau E08, ☎ 01 40 97 77 59

**Stages et insertion professionnelle :**

Entresol du bâtiment F, bureau E13 ☎ 01 40 97 49 32 <http://stages.parisnanterre.fr>

**Bibliothèque de l'UFR-DSP :**

Entresol du bâtiment F, salle E16 ☎ 01 40 97 77 11

**Site Internet des inscriptions, ECANDIDAT :** <https://ecandidat.parisnanterre.fr>

**Site de communication des résultats :** sur l'ENT : <https://ent.parisnanterre.fr>

**Service des diplômes :**

Bâtiment A, bureaux A 205 et A 206

☎ 01 40 97 56 81

**Service des Bourses :**

Bâtiment A, bureau 204

☎ 01 40 97 47 78

Site Internet : <http://bourses.parisnanterre.fr>

**Service Universitaire d'Information et d'Orientation (SUIO) :**

Bâtiment E au rez-de-chaussée salle E14

☎ 01 40 97 75 34

Site Internet : <http://suio.parisnanterre.fr>

**Service de la Formation Continue :**

Bâtiment M, au rez-de-chaussée

☎ 01 40 97 78 66

Site Internet : <https://formation-continue.parisnanterre.fr>

**Service des Affaires culturelles :**

Bâtiment L, au rez-de-chaussée bureau R 28

☎ 01 40 97 56 56

**Service Handicap et accessibilité :**

Entresol du bâtiment F bureau E08

☎ 01 40 97 77 59

Et bâtiment DD, bureau R 05

☎ 01 40 97 58 79

**Service médical:**

Bâtiment E au rez-de-chaussée

☎ 01 40 97 75 33

**Action sociale étudiant :**

Bâtiment E salle 19

☎ 01 40 97 71 01

# SERVICES NUMERIQUES

## Email universitaire

---

Toute communication avec les équipes pédagogiques et administratives doit s'effectuer avec votre adresse électronique universitaire.

Au moment de l'inscription, un mail d'activation de votre adresse électronique universitaire ...@parisnanterre.fr est envoyé sur votre adresse personnelle. Vous devez l'activer le plus rapidement possible pour communiquer avec les personnels enseignants et administratifs, et accéder aux services numériques.

Vous pouvez également activer manuellement votre compte sur: <https://identite.parisnanterre.fr/> .

Sur ce portail, vous pourrez choisir votre mot de passe et connaître les moyens de réactiver le mot de passe en cas de perte.

Vous pouvez accéder à votre messagerie à l'adresse : <http://webmail.parisnanterre.fr> .

Vous pouvez également rediriger votre courriel sur votre adresse personnelle depuis votre Webmail.

## Espace Numérique de Travail (ENT)

---

Sur votre Espace numérique de travail (<https://ent.parisnanterre.fr/>), vous pouvez :

- consulter vos notes, vos résultats et votre emploi du temps (selon l'UFR)
- accéder à votre dossier personnel, vos fichiers (espace de stockage)
- accéder au lien des plateformes pédagogiques
- télécharger vos convocations à certains examens transversaux (Grands Repères, Consolidation des compétences, Atelier de langue française, Connaissance des métiers de l'entreprise, PPE...).

## CALENDRIER DE LA FORMATION 2019-2020

La formation décrite dans ce livret pédagogique est organisée :

- selon un calendrier spécifique à la formation (« calendrier dérogatoire »).

Vous pouvez prendre connaissance de votre calendrier sur le site internet de l'université :

- portail Etudiants <https://etudiants.parisnanterre.fr/> > Formation > Calendrier universitaire.
- ou directement à partir de l'URL : <http://formation.parisnanterre.fr/calendrieruniversitaire> .

# MAQUETTE MASTER 2 – JURISTE EUROPEEN DES AFFAIRES – SEMESTRE 1 ET SEMESTRE 2

SEMESTRE 1 3J5JESM9	Code	Nature	Durée	Enseignant		ECTS	Sessions 1 et 2	
Unité transversale : droit étranger en langue étrangère 3JJEXF91 coef. 3						30	Nature	Durée
-Droit anglo-américain des affaires Ou -Séminaire de droit anglo-américain des affaires	3JJE9001  3JJE9002	  Cours	  24h	M. DEBROUX  M. ROMANO	2  1	  6	  écrit	  3h
-Droit allemand des affaires Ou -Séminaire de droit allemand des affaires	3JJE9003  3JJE9004	  Séminaire	  12h	Mme DIJOUX  Mme DEMME/Mme PEGLOW	2  1	  3	  oral	  15mn
<b>Itinéraire Généraliste Droit européen des affaires</b>								
<b>Unités fondamentales obligatoires 3JJEXF92 coef.6</b>								
-Droit européen des sociétés	3JJE9005	Cours	24h	M. REYGRABELLET	2	3	oral	15mn
-Droit européen des pratiques anticoncurrentielles	3JJE9006	Cours	24h	Mme CHONE-GRIMALDI	2	3	écrit	3h
-Droit social européen	3JJE9007	Cours	24h	M. OMARJEE	2	3	écrit	3h
<b>Itinéraire Droit européen des contrats, concurrence, consommation</b>								
<b>Unités fondamentales obligatoires 3JJEXF92 coef.6</b>								
-Droit européen des contrats et de la consommation	3JJE9014	Cours	24h	Mme ROCCATI	2	3	écrit	2h
-Droit européen des pratiques anticoncurrentielles	3JJE9006	Cours	24h	Mme CHONE-GRIMALDI	2	3	écrit	3h
-Droit civil des affaires	3JJE9008	Cours	24h	Mme DANIS /Mme VON BARDELEBEN	2	3	écrit	3h
<b>Itinéraire Généraliste Droit européen des affaires</b>								
<b>Unités complémentaires obligatoires 3 JJEX91 coef.4</b>								
-Procédures européennes	3JJE9009	Cours	12h	M. BARTHE	1	1.5	écrit	1h
-Droit européen de la propriété industrielle	3JJE9010	Cours	12h	M. RAIMOND	1	1.5	oral	15mn
<b>Itinéraire Droit européen des contrats, concurrence, consommation</b>								
<b>Unités complémentaires obligatoires 3 JJEX91 coef.4</b>								
-Droit européen de la distribution	3JJE9011	Cours	12h	Mme CHONE-GRIMALDI	1	1.5	écrit	2h
-Droit européen des concentrations	3JJE9012	Cours	12h	M. BARTHE	1	1.5	écrit	2h
-Droit européen des aides d'Etat	3JJE9013	Cours	12h	M. DEBROUX	1	1.5	oral	15mn
<b>Itinéraire Généraliste Droit européen des affaires</b>								
<b>Unités optionnelles 3 JJEX92 coef.4</b>								
2 matières à choisir parmi :								
-Droit européen des contrats et de la consommation	3JJE9014	Cours	24h	Mme ROCCATI	2	3	écrit	2h
-Droit civil des affaires	3JJE9008	Cours	24h	Mme DANIS /Mme VON BARDELEBEN	2	3	écrit	3h
-Droit et fiscalité des groupements	3JJE9015	Cours	24h	Mme JANNIN	2	3	oral	15mn
-Droit fiscal international et européen	3JJE9016	Cours	24h	Mme JANNIN/M. BIDEAINBERRY	2	3	oral	15mn

# MAQUETTE MASTER 2 – JURISTE EUROPEEN DES AFFAIRES – SEMESTRE 1 ET SEMESTRE 2

SEMESTRE 1 3J5JESM9	Code	Nature	Durée	Enseignant		ECTS	Sessions 1 et 2	
Unité transversale : droit étranger en langue étrangère 3JJEXF91 coef. 3							Nature	Durée
-Droit anglo-américain des affaires Ou -Séminaire de droit anglo-américain des affaires	3JJE9001  3JJE9002	Cours	24h	M. DEBROUX  M. ROMANO	2  1	6	écrit	3h
-Droit allemand des affaires Ou -Séminaire de droit allemand des affaires	3JJE9003  3JJE9004			Séminaire	12h			
<b>Itinéraire Généraliste Droit européen des affaires</b>								
<b>Unités fondamentales obligatoires 3JJEXF92 coef.6</b>								
-Droit européen des sociétés	3JJE9005	Cours	24h	M. REYGRABELLET	2	3	oral	15mn
-Droit européen des pratiques anticoncurrentielles	3JJE9006	Cours	24h	Mme CHONE-GRIMALDI	2	3	écrit	3h
-Droit social européen	3JJE9007	Cours	24h	M. OMARJEE	2	3	écrit	3h
<b>Itinéraire Droit européen des contrats, concurrence, consommation</b>								
<b>Unités fondamentales obligatoires 3JJEXF92 coef.6</b>								
-Droit européen des contrats et de la consommation	3JJE9014	Cours	24h	Mme ROCCATI	2	3	écrit	2h
-Droit européen des pratiques anticoncurrentielles	3JJE9006	Cours	24h	Mme CHONE-GRIMALDI	2	3	écrit	3h
-Droit civil des affaires	3JJE9008	Cours	24h	Mme DANIS /Mme VON BARDELEBEN	2	3	écrit	3h
<b>Itinéraire Généraliste Droit européen des affaires</b>								
<b>Unités complémentaires obligatoires 3 JJEX91 coef.4</b>								
-Procédures européennes	3JJE9009	Cours	12h	M. BARTHE	1	1.5	écrit	1h
-Droit européen de la propriété industrielle	3JJE9010	Cours	12h	M. RAIMOND	1	1.5	oral	15mn
<b>Itinéraire Droit européen des contrats, concurrence, consommation</b>								
<b>Unités complémentaires obligatoires 3 JJEX91 coef.4</b>								
-Droit européen de la distribution	3JJE9011	Cours	12h	Mme CHONE-GRIMALDI	1	1.5	écrit	2h
-Droit européen des concentrations	3JJE9012	Cours	12h	M. BARTHE	1	1.5	écrit	2h
-Droit européen des aides d'Etat	3JJE9013	Cours	12h	M. DEBROUX	1	1.5	oral	15mn
<b>Itinéraire Généraliste Droit européen des affaires</b>								
<b>Unités optionnelles 3 JJEX92 coef.4</b>								
2 matières à choisir parmi :								
-Droit européen des contrats et de la consommation	3JJE9014	Cours	24h	Mme ROCCATI	2	3	écrit	2h
-Droit civil des affaires	3JJE9008	Cours	24h	Mme DANIS /Mme VON BARDELEBEN	2	3	écrit	3h
-Droit et fiscalité des groupements	3JJE9015	Cours	24h	Mme JANNIN	2	3	oral	15mn
-Droit fiscal international et européen	3JJE9016	Cours	24h	Mme JANNIN/M. BIDEAINBERRY	2	3	oral	15mn

SEMESTRE 1 3J5JESM9		Code	Nature	Durée	Enseignant	Coef.	ECTS 30	Sessions 1 et 2	
Itinéraire Généraliste Droit européen des affaires									
Unités optionnelles 3 JJEX91 coef.4									
2 matières à choisir parmi :									
-Droit des pratiques restrictives et de la transparence tarifaire	3JJE9017	Cours	12h	M. VEDIE	1	1.5	écrit	2h	
-Droit européen des concentrations	3JJE9012	Cours	12h	M. BARTHE	1	1.5	écrit	2h	
-Droit européen de la distribution	3JJE9011	Cours	12h	Mme CHONE-GRIMALDI	1	1.5	écrit	2h	
-Droit européen des aides d'Etat	3JJE9013	Cours	12h	M. DEBROUX	1	1.5	oral	15mn	
Itinéraire Droit européen des contrats, concurrence, consommation									
Unités optionnelles 3 JJEX92 coef.4									
2 matières à choisir parmi :									
-Droit et fiscalité des groupements	3JJE9015	Cours	24h	Mme JANNIN	2	3	oral	15mn	
-Droit fiscal international et européen	3JJE9016	Cours	24h	Mme JANNIN/ M. BIDEGAINBERRY	2	3	oral	15mn	
-Droit européen des sociétés	3JJE9005	Cours	24h	M REYGROBELLET	2	3	oral	15mn	
-Droit social européen	3JJE9007	Cours	24h	M. OMARJEE	2	3	écrit	3h	
Itinéraire Droit européen des contrats, concurrence, consommation									
Unités optionnelles 3 JJEX91 coef.4									
1 matière à choisir parmi :									
-Droit des pratiques restrictives et de la transparence tarifaire	3JJE9017	Cours	12h	M. VEDIE	1	1.5	écrit	2h	
-Procédures européennes	3JJE9009	Cours	12h	M. BARTHE	1	1.5	écrit	1h	
-Droit européen de la propriété industrielle	3JJE9010	Cours	12h	M. RAIMOND	1	1.5	oral	15mn	

SEMESTRE 2 3J5JESM0			Nature	Durée	Enseignant	Coef.	ECTS 30	Sessions 1 et 2	
Filière professionnelle 3JJEUP01 coef.1									
								Nature	Durée
-Méthodologie (entretien, CV, aide à rédaction du rapport, conférence...)	3JJE0001	Cours	12h	M. BARTHE	1	6	oral	30mn	
-Rapport de stage et soutenance	3JJE0002				1	24			
Filière recherche 3JJEUP02 coef.1									
- Méthodologie de la recherche obligatoire	3JJE0001				1	6	oral	30mn	
1 matière à choisir parmi :									
-Mémoire et soutenance	3JJE0005		12h	M.OMARJEE	1	24	oral	30mn	
- Clinique du droit	3JJE0009				1	24	oral	30mn	

# PRESENTATION DES ENSEIGNEMENTS M2 JURISTE EUROPEEN DES AFFAIRES – SEMESTRE 1 ET SEMESTRE 2

## Semestre 1

### UE Transversales

<b>3JJE9001</b>  <b>3JJE9002</b>	<b>-Droit anglo-américain des affaires</b> <b>et</b> <b>-Séminaire de droit anglo-américain des affaires</b>	<b>M. DEBROUX</b> <b>M. ROMANO</b>
<p><b>Programme du Cours :</b> Dispensé en anglais, ce cours vise à fournir aux étudiants les principes de base de la pratique des affaires internationales, dans la perspective du droit anglo-américain et, plus largement, un perspective comparatiste. Après un rappel de droit international privé, le cours examine les conditions de formation et de validité des contrats, leur exécution et les modes de résolution des litiges contractuels, en droit américain et anglais. Sont ensuite examinés plusieurs contrats particuliers (vente, licence, distribution, transport). Enfin, le cours aborde la question des opérations de fusion-acquisition dans la pratique internationale, ainsi que les principes de base de l'arbitrage international. Plusieurs cas pratiques sont travaillés avec les étudiants.</p> <p><b>Programme du Séminaire :</b> Le séminaire comporte une étude approfondie du droit de la concurrence européen et américain ainsi qu'une étude de la jurisprudence et du droit positif dans les deux juridictions. Chaque étudiant, entre autre chose, devra faire un exposé devant la classe sur un des thèmes du cours, notamment sur un arrêt important.</p>		

<b>3JJE9003</b>  <b>3JJE9004</b>	<b>-Droit allemand des affaires</b> <b>et</b> <b>-Séminaire de droit allemand des affaires</b>	<b>Mme DIJOUX</b> <b>Mme DEMME/Mme PEGLOW</b>
<p><b>Programme du Cours et du séminaire :</b></p> <p>Ces deux enseignements ont pour objet d'approfondir le droit des affaires allemand du M1.</p> <p>Ils reposent sur l'étude de la Jurisprudence récente et des réformes législatives dans les spécialités suivantes :</p> <p>Droit de la concurrence déloyale et restrictions de la concurrence ;</p> <p>Droit de la consommation – Droit des consommateurs à l'information à l'égard des entreprises et des pouvoirs publics ; la loi relative à l'information des consommateurs et sa réforme récente en Allemagne ;</p> <p>Droit de la propriété industrielle.</p> <p>Ils permettent également de comparer le droit français avec le droit allemand et de vérifier l'état de la transposition des directives européennes.</p>		

### UE Fondamentales

<b>3JJE9005</b>	<b>-Droit européen des sociétés</b>	<b>M. REYGROBELLET</b>
<p><b>Programme :</b> Les séminaires ne comporteront pas de développements de droit comparé des sociétés (ou alors très marginalement). L'objectif est plus modeste. Il s'agit de mesurer la densité communautaire du droit français des sociétés : ce qui doit s'entendre de deux façons. D'abord, sont identifiées les contraintes – au sens positif d'exigences – du droit communautaire à l'endroit des législations nationales. Ensuite, l'objectif est d'exposer, les « instruments » proprement communautaires de droit des sociétés : à la fois les structures juridiques de droit européen (GEIE, société européenne, société coopérative européenne) et les opérations qui ressortissent au seul droit communautaire (fusion transfrontalière, transfert international de siège, OPA intracommunautaire).</p>		

<b>3JJE9007</b>	<b>-Droit social européen</b>	<b>M. OMARJEE</b>
<p><b>Programme</b> : L'objectif de ce cours est de donner aux étudiants des connaissances essentielles sur l'action de l'Union européenne dans le domaine social et en particulier sur les questions intéressant les entreprises.</p> <p>Quatre grands thèmes sont envisagés :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les compétences, les sources et les modes d'intervention de l'Union européenne en matière sociale</li> <li>2. La protection des droits sociaux fondamentaux dans l'entreprise</li> <li>3. L'articulation entre les libertés économiques et les droits sociaux</li> <li>4. La dimension sociale des processus de restructuration des entreprises</li> </ol>		

<b>3JJE9014</b>	<b>-Droit européen des contrats et de la consommation</b>	<b>Mme ROCCATI</b>
<p><b>Programme</b> : Après avoir présenté l'évolution du droit de l'Union européenne au regard de la protection des consommateurs, ce séminaire appréhende les différents aspects, matériels et processuels, de cette protection. Une attention particulière est ensuite portée sur l'insertion des normes européennes dans les droits nationaux. Le séminaire alterne présentation théorique et exercices pratiques animés par les étudiants, autour de cas ou de débats.</p>		

<b>3JJE9006</b>	<b>-Droit européen des pratiques anticoncurrentielles</b>	<b>Mme CHONE-GRIMALDI</b>
<p><b>Programme</b> : Le cours de droit des pratiques anticoncurrentielles se compose de plusieurs séances de remise à niveau en droit de la concurrence (applicabilité du droit de la concurrence, conjugaison des droits nationaux avec le droit de l'Union, éléments constitutifs de l'entente et de l'abus de position dominante) et d'une série de séminaires sur des thèmes plus spécifiques, choisis en fonction de l'actualité. Cette année, feront l'objet d'approfondissement les questions de l'imputabilité des pratiques, le calcul des amendes, la notion d'objet anticoncurrentiel et le private enforcement.</p>		

<b>3JJE9008</b>	<b>-Droit civil des affaires</b>	<b>Mme DANIS Mme VON BARDELEBEN</b>
<p><b>Programme</b> : Ce séminaire a un double objet. D'une part, il s'agit d'analyser les grandes évolutions du droit civil consécutives à l'ordonnance du 10 février 2016 et à la loi de ratification du 20 avril 2018, laquelle ne constitue pas une simple ratification de pure forme et est ainsi qualifiée de « réforme de la réforme ». D'autre part, un thème de droit civil, au cœur du droit des affaires, comme par exemple celui du renouveau du contrôle de l'équilibre contractuel, est plus particulièrement approfondi. A l'occasion de chaque séance, des exercices pratiques ou théoriques sont proposés, permettant de mesurer concrètement la portée des récentes évolutions législatives.</p>		

## UE Complémentaires

<b>3JJE9009</b>	<b>-Procédures européennes</b>	<b>M. BARTHE</b>
<p><b>Programme</b> : Le cours a pour objet de présenter la procédure prévue devant les 2 juridictions de l'Union européenne à travers le statut de la cour de justice et les règlements de procédure.</p> <p>Il est composé de 3 chapitres.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Le premier est constitué de rappels sur l'organisation juridictionnelle et la compétence des juridictions.</li><li>- Le second est relatif à la procédure générale devant les juges de l'Union.</li><li>- Le troisième porte sur les procédures dites particulières, comme le pourvoi, ou le référé.</li></ul> <p>L'objectif est d'approfondir les mécanismes procéduraux qui fondent le procès devant le juge de l'Union européenne et d'avoir une idée plus précise de la mécanique juridictionnelle de l'Union européenne.</p>		

<b>3JJE9010</b>	<b>-Droit européen de la propriété industrielle</b>	<b>M. RAIMOND</b>
<p><b>Programme</b> : Les sources du droit des propriétés intellectuelles sont aujourd'hui, pour l'essentiel, celles du droit de l'Union européenne, et notamment des directives ayant conduit à une harmonisation des principales règles du droit d'auteur dans la société de l'information ou du droit des marques - qu'il s'agisse de la marque communautaire ou des titres de droit interne, régis par des lois nationales qui sont de simples oeuvres de transposition. Le cours propose ainsi, à partir de ces sources, une étude des aspects les plus discutés de la matière - portée du monopole d'exploitation conféré aux créateurs d'oeuvres de l'esprit, articulation entre contrefaçon et responsabilité des intermédiaires d'internet, étendue du droit de marque.</p>		

<b>3JJE9011</b>	<b>-Droit européen de la distribution</b>	<b>Mme CHONE-GRIMALDI</b>
<p><b>Programme</b> : Le cours de droit de la distribution permettra de présenter les différents modèles de distribution, en insistant sur la ligne de démarcation séparant les modes de distribution pour le compte d'autrui et ceux pour le compte du distributeur lui-même. Une partie substantielle de cet enseignement est consacrée à l'étude du règlement 330/2010 (applicabilité, exigences induites) afin que les étudiants comprennent bien le lien qui unit le droit de la distribution au droit de la concurrence.</p>		

<b>3JJE9012</b>	<b>-Droit européen des concentrations</b>	<b>M. BARTHE</b>
<p><b>Programme</b> : Le cours a pour objet de présenter les Droits français et européen des concentrations à travers 3 chapitres :</p> <p>un chapitre sur le champ d'application de la réglementation du contrôle des concentrations ;</p> <p>un chapitre sur l'analyse concurrentielle des opérations de concentration ;</p> <p>un chapitre sur les modalités procédurales du contrôle des concentrations.</p> <p>Ces chapitres seront développés dans le but d'assimiler les notions fondamentales du Droit des concentrations telles que, notamment, les notions de fusion, d'entreprises communes, ou encore d'effets non coordonnés des concentrations horizontales, verticales et conglomerales...</p>		

<b>3JJE9013</b>	<b>-Droit européen des aides d'Etat</b>	<b>M. DEBROUX</b>
<p><b>Programme</b> : Ce cours aborde le droit européen des aides d'Etat, en fournissant tout d'abord un éclairage économique sur l'importance des aides d'Etat parmi les politiques de l'Union. Sont ensuite abordées les questions de la définition et du régime des aides d'Etat en général, suivies par une description détaillée des aides d'Etat dans plusieurs secteurs : l'énergie, les aides régionales, la recherche et développement, etc. Plusieurs cas pratiques sont travaillés avec les étudiants.</p>		

## UE Optionnelles

<b>3JJE9015</b>	<b>-Droit et fiscalité des groupements</b>	<b>Mme JANNIN</b>
<p><b>Programme</b> : Après un rappel des notions juridiques et économiques (Qu'est-ce qu'un groupe de sociétés ? Quelle est l'importance économique des groupes ? Comment les groupes sont-ils aujourd'hui organisés ? Comment se financent-ils ?), est étudié le régime fiscal des groupes de sociétés (régime des sociétés mères et filiales, régime d'intégration, conventions intra-groupe et normalité juridique et fiscale, gestion centralisée de la trésorerie, holding animatrice de groupe, etc. ). Ces thèmes sont plus ou moins approfondis en fonction de l'actualité...</p>		

<b>3JJE9016</b>	<b>-Droit fiscal international et européen</b>	<b>Mme JANNIN M. BIDEgainBERRY</b>
<p><b>Programme</b> : Concernant le cours de Fiscalité internationale, l'actualité est essentielle. Les étudiants doivent bien sûr connaître les "clés" qui permettent de lire et comprendre les conventions fiscales internationales mais, en fonction de l'actualité, on insistera certaines années sur l'évasion fiscale internationale de certains grands groupes ou bien sur le rapatriement des capitaux de certaines personnes physiques, sur la situation fiscale des artistes et sportifs ou encore sur l'échange automatique d'informations entre états membres (ou non).</p>		

<b>3JJE9017</b>	<b>-Droit des pratiques restrictives et de la transparence tarifaire</b>	<b>M. VEDIE</b>
<p><b>Programme</b> :</p> <p>Thèmes abordés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Evolution du cadre réglementaire Français</li> <li>• Les Conditions Générales de Vente/ Conditions Particulières de Vente</li> <li>• La formalisation de la négociation commerciale</li> <li>• Les règles de facturation</li> <li>• La revente à perte</li> <li>• Les délais de paiement</li> <li>• Le renforcement des sanctions</li> </ul>		

## Semestre 2

### Fillière Professionnelle

<b>3JJE0001</b>	<b>-Méthodologie (entretien, CV, aide à rédaction du rapport, conférence...)</b>	<b>M. BARTHE – M. OMARJEE</b>
<b>Programme :</b> Aide à la rédaction des CV Préparation aux entretiens Préparation de la visite à l'ADLC		
<b>3JJE0002</b>	<b>-Rapport de stage</b>	<b>M. OMARJEE</b>
<b>Programme :</b> Méthodologie du rapport de stage		

### Fillière Recherche

<b>3JJE0005</b>	<b>-Mémoire et soutenance</b>	<b>M.BARTHE- M.OMARJEE</b>
<b>Programme :</b> Méthodologie de la recherche Méthodologie du mémoire de recherche Soutenance des mémoires		
<b>3JJE0009</b>	<b>- Clinique du droit</b>	
<b>Programme :</b> Un ou deux étudiants du Master peuvent être autorisés à intégrer la clinique du droit EUCLID La participation à EUCLID est proposée aux étudiants de Masters 2, qui suivent au premier semestre un enseignement théorique de préparation, et au second semestre un module pratique au cours duquel sont réalisés les travaux cliniques. D'une durée de 15h le séminaire théorique vise à réaffirmer la responsabilité sociale qu'a l'Université de s'assurer que les juristes qu'elle forme ont conscience de l'importance et des effets sociaux des formes, concepts et procédures juridiques. Les thèmes de discussion se déclinent autour de : « l'effectivité et l'efficacité du droit », « un panorama des critiques du droit » et « une introduction à la critique féministe du droit ». Ce séminaire se conclut par une discussion avec l'équipe pédagogique, organisée aux fins d'évaluation. Dans le M2 juriste européen des affaires, ce séminaire remplace l'un des enseignements complémentaires de 12h. Dans le cadre du module pratique, les étudiants assistent les partenaires de la clinique dans la préparation, la mise en état et le suivi d'un dossier (mémoire d'amicus curiae, préparation d'une tierce intervention devant une juridiction nationale ou internationale, consultation sur une question de fond ou de procédure...) FIDH, Choisir la Cause des Femmes, Association Sherpa, Association Romeurope, le GISTI, constituent les partenaires privilégiés.		

## BONUS AU DIPLOME

Pour celles et ceux qui souhaitent suivre des cours ou activités en plus de leur diplôme, l'Université Paris Nanterre propose un système de « **bonus au diplôme** », de la Licence 1 au Master 2.

Les offres sont décrites sur le site :

<http://modules-transversaux.parisnanterre.fr/>

dans la rubrique « Bonus aux diplômes ».

## STAGES

Tout stage effectué pendant votre cursus à l'université nécessite une **convention de stage**.

### **1/ Pour la formation initiale :**

1/ Pour toute information sur les **stages intégrés** dans votre cursus, veuillez-vous référer au site **RéseauPro** :

<https://reseau.pro.parisnanterre.fr/>

2/ Pour toute information sur les stages courts pouvant être effectués en **bonus au diplôme**, veuillez-vous référer à la rubrique « Bonus au diplôme / Stages » du site :

<http://modules-transversaux.parisnanterre.fr/>

### **Contact pour les stages :**

Isabelle JORRE

Entresol du bâtiment F

Bureau E13

[i.jorre@parisnanterre.fr](mailto:i.jorre@parisnanterre.fr)

### **2/ Pour la formation continue :**

- Pour toute demande de stage dans le cadre d'une inscription au régime de la formation continue, les stagiaires doivent s'adresser au SFC, qui éditera une convention spécifique.

### **Contact : Service de la Formation Continue**

Accueil : [formation-continue@liste.parisnanterre.fr](mailto:formation-continue@liste.parisnanterre.fr)

Site : <https://formation-continue.parisnanterre.fr>

# MODALITES DE CONTROLE ET EXAMENS

L'évaluation des enseignements est organisée conformément aux textes suivants votés à la CFVU :

- les **Modalités de Contrôle des Connaissances générales de l'université (MCC générales)** : les MCC générales définissent le cadre commun aux évaluations organisées à l'université.
- les **Modalités de Contrôle des Connaissances spécifiques (MCC spécifiques)** : le présent livret pédagogique précise la mise en œuvre détaillée des évaluations de votre formation.
- les **Chartes de l'université**, qui définissent les aménagements pour des publics spécifiques :
  - Charte d'accueil et d'accompagnement des étudiant-e-s en situation de handicap et à besoins spécifiques
  - Charte des étudiant-e-s d'échanges
  - Charte des sportifs de haut niveau

## Modalités générales

---

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences 2014-2018 (MCC générales) sont accessibles sur le portail étudiants (<http://etudiants.parisnanterre.fr/>) du site de l'université, Rubrique "Formation" / "[Evaluation et examens](#)".

## Modalités spécifiques

---

Les modalités spécifiques de contrôle des connaissances sont précisées ci-dessus dans la rubrique "Modalités de contrôle" pour chaque EC.

**Le redoublement dans cette formation est soumis à l'instruction de la demande circonstanciée. La procédure est détaillée dans le document « Procédures et calendriers d'inscription », en ligne sur le site de l'université.**

## Déroulement et charte des examens

---

Les modalités de déroulement des examens ainsi que la charte des examens sont accessibles sur le portail étudiants (<http://etudiants.parisnanterre.fr/>) du site de l'université, Rubrique "Formation" / "[Evaluation et examens](#)".

Les « examens » concernent les épreuves suivantes :

- formule standard de contrôle des connaissances et des compétences (hors contrôle continu)
- formule de contrôle des connaissances et des compétences pour l'enseignement à distance
- formule dérogatoire de contrôle des connaissances et des compétences
- épreuves de la seconde session

Le **planning des examens** est accessible via votre ENT(<https://ent.parisnanterre.fr/>) dans la rubrique « Scolarité », puis « Mon emploi du temps ». Vous devez vérifier sur votre ENT, avant chaque épreuve, la localisation de celle-ci.

## Délivrance du diplôme

---

Les modalités et formulaires de délivrance de diplômes sont accessibles sur le portail étudiants (<http://etudiants.parisnanterre.fr/>) du site de l'Université, Rubrique : "Formation" / "[Demandez votre diplôme](#)".

# CHARTRE DES CONDITIONS D'EXAMENS ET AMENAGEMENTS POUR LES ETUDIANTS A BESOINS SPECIFIQUES

(Texte voté par le conseil de l'UFR DSP le 12 mai 2015)

L'article 20 de la loi du 11 février 2005 prévoit qu'il revient à tous les établissements d'enseignement supérieur d'offrir aux étudiants, lorsque ceux-ci présentent des besoins particuliers liés à un handicap, les adaptations et les accompagnements nécessaires pour leur permettre d'accéder aux savoirs dispensés dans le cadre de la formation choisie, mais aussi pour passer leurs examens dans les meilleures conditions possibles.

Les aménagements compensatoires, précisément parce qu'ils tendent à garantir l'égalité des chances, sont accordés aux étudiants concernés dès lors qu'ils se révèlent justifiés par le type de handicap de l'étudiant.

## 1. PRINCIPE

Afin de garantir l'égalité de leurs chances avec les autres étudiants, les candidats aux examens de l'enseignement supérieur présentant un handicap temporaire ou permanent peuvent bénéficier des aménagements rendus nécessaires par leur situation.

Les aménagements sont variables en fonction du handicap de l'étudiant et de la nature de l'épreuve (écrite, orale, pratique). C'est le médecin en chef du Service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS), habilité en tant que référent par la MDPH (Maison départementales des personnes handicapées), qui délivre les attestations notifiant les aménagements devant être mis en place.

**Deux situations sont à distinguer en matière d'organisation des conditions d'examens pour les étudiants en situation de handicap :**

### ○ **Handicap permanent**

Il appartient aux étudiants qui souhaitent bénéficier d'un aménagement d'examens de prendre contact avec le Service de Médecine Préventive (SUMPPS), pour rencontrer le médecin en chef de l'université en vue d'établir leur fiche médicale notifiant les aménagements.

- *Le Service de médecine préventive est situé au Bâtiment E, salle E05, Tél. : 01 40 97 75 33*
- *Courriel : [medecine-preventive@parisnanterre.fr](mailto:medecine-preventive@parisnanterre.fr)*

Cette démarche doit être effectuée avant le 15 novembre de chaque année universitaire et être renouvelée chaque année.

### ○ **Handicap temporaire**

Il appartient à l'étudiant de signaler sa situation de handicap temporaire au médecin en chef de l'université, qui lui notifiera les aménagements compensatoires à mettre en œuvre par le Service Handicap et le référent handicap de l'UFR en charge de la filière correspondant à l'inscription de l'étudiant.

- *Le Service Handicaps & Accessibilités est localisé au bâtiment DD, salle R05, au rez-de-chaussée. Tél. : 01 40 97 58 79 ou 01 40 97 72 34*
- *Courriel : [handicap.caciope@liste.parisnanterre.fr](mailto:handicap.caciope@liste.parisnanterre.fr)*

En présence d'un handicap temporaire, l'étudiant doit se manifester bien avant les épreuves pour lesquelles il a besoin d'une aide particulière, soit 15 jours au moins avant la passation de ses examens.

## **Dispositions en vigueur pour les épreuves de Contrôle continu (CC) :**

- Si un tiers temps (*une majoration supplémentaire par rapport à la durée normale qui est consacrée pour l'épreuve*) est prévu, l'étudiant présentera à l'enseignant en charge de l'épreuve la notification officielle de la disposition qui lui a été accordée, afin de bénéficier de l'aménagement particulier qui a été délivré par le Médecin en chef du SUMPPS. Dès l'annonce de la date prévue pour l'examen, l'étudiant doit prévenir l'enseignant chargé du TD.
- Si un tiers temps est accordé, avec assistance d'un secrétaire pour composer ou bien un autre aménagement (transcription braille, interprète LSF, etc.), l'étudiant doit contacter préalablement le référent handicap au sein du secrétariat pédagogique de l'UFR, dès la connaissance de sa date de partiel. Ensuite, il appartient au référent handicap de l'UFR concerné d'organiser l'épreuve en réservant une salle et en prenant contact avec le Service handicap afin de prévoir la présence d'un secrétaire ou bien d'une aide à la transcription en braille, d'un interprète en langue des signes, voire d'un matériel informatique adapté.

## **Dispositions en vigueur pour les examens de fin de semestre (Contrôle Terminal) :**

- Le référent handicap de l'UFR prendra connaissance du calendrier général des épreuves, puis prendra contact avec le Service handicap qui organisera, le cas échéant, la mise à disposition d'un secrétaire ou toute adaptation nécessaire. Lorsque l'étudiant en situation de handicap renonce à passer une épreuve d'examen, il doit informer son UFR de rattachement ainsi que le Service Handicaps et Accessibilités, et cela, dès que possible.
- Pour chacun des deux semestres, ainsi que pour la session des rattrapages (seconde session), l'étudiant en situation de handicap recevra un calendrier individualisé des épreuves correspondant aux EC de la filière correspondant à son inscription pédagogique.

## **2. LE DÉROULEMENT DES EXAMENS**

Attention : le service Handicap & Accessibilités a pour vocation d'intervenir dans la préparation de l'organisation des examens en tant que service support, pas dans sa mise en place.

### **Les aménagements peuvent être les suivants :**

#### **1. Une majoration de temps supplémentaire :**

Les étudiants qui ont des troubles qui le justifient bénéficient d'un temps supplémentaire pour les examens. Ce temps majoré est généralement égal à un tiers du temps alloué aux autres étudiants du cours, mais il revient au médecin en chef universitaire de l'évaluer au mieux, donc de le moduler éventuellement en deçà ou au-delà selon l'intensité du handicap (trouble de santé, taux d'invalidité, etc.), selon un barème préétabli par le médecin conseil de la MDPH (*Maison départementale des personnes handicapées*).

- **Les étudiants peuvent également bénéficier d'une aide à l'écriture. Il peut être proposé un micro-ordinateur** sans connexion internet (*le matériel utilisé doit être désactivé des fonctions de communication sans fil : Wi-Fi et Bluetooth*) et disposant d'un correcteur orthographique pour les personnes présentant une dysgraphie ou bien un logiciel de synthèse vocale pour les personnes déficientes visuelles. Enfin, pour faciliter l'impression de la copie d'examen à l'issue de l'épreuve, le secrétariat pédagogique doit prévoir une clé USB pour la récupération de la copie et réaliser son impression.

- **Une assistance d'un secrétaire d'examen** qui écrit sous dictée peut être prévue pour les candidats qui ne peuvent pas écrire à la main ou utiliser leur propre matériel sur avis du médecin universitaire, qui est désigné par la CDAPH (*Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées*) de la MDPH (*Maison départementale des personnes handicapées*).

- *Par ailleurs, la Circulaire n° 2011-220 du 27-12-2011, article 4 sur la règle dévolue au « Temps majoré », précise que l'étudiant devra bénéficier d'une période de repos et de repas suffisante entre deux épreuves prévues dans la même journée ; cette période ne doit pas en toute hypothèse être inférieure à une heure. Pour ce faire, ils pourront commencer (si nécessaire) une épreuve écrite en décalage d'une heure au maximum avec les autres candidats.*

## 2. Adaptation des sujets d'examens pour les étudiants handicapés visuels

La prestation d'adaptation sous forme d'agrandissement pour les malvoyants ou bien de transcription en braille peut être réalisée par le Service Handicap.

- L'enseignant dépose le sujet, de préférence au format texte (écriture machine), à adapter au moins 10 jours avant l'examen auprès du secrétariat pédagogique. Il reviendra ensuite au référent handicap de la composante UFR de le remettre au Service Handicap pour effectuer ladite transcription.

## 3. Une salle d'examen spécifique: si nécessaire, l'étudiant devra être dans une salle à part.

Le secrétariat pédagogique de la composante (*UFR de rattachement de l'étudiant*) se chargera de réserver une salle et de l'installation matérielle dans la salle d'examen. La salle d'examen doit être rendue accessible aux candidats (par exemple : plan incliné, ascenseurs aux dimensions, toilettes aménagées,...)

- Dans le cadre du Contrôle continu, les enseignants concernés doivent transmettre au référent handicap les horaires d'examen au moins 10 jours avant la tenue de l'épreuve.
- Pour le Contrôle terminal, le secrétariat pédagogique, *via* son référent handicap, transmet le calendrier des examens (*date, horaire et salle*) et les besoins en aménagement au Service Handicap. Il convient de s'assurer de la remise effective du sujet aux étudiants composant dans une salle à part. L'enseignant responsable doit passer au moins une fois dans la salle à part où compose l'étudiant pour répondre à ses éventuelles interrogations sur les termes du sujet (énoncé).

4. **La surveillance** : si l'étudiant compose dans une salle à part, il devra bénéficier d'un surveillant au même titre que les autres étudiants. Un vacataire ou un secrétaire pédagogique/référent handicap de l'UFR peut être amené à assurer la surveillance.

- *Rappelons que la responsabilité de la surveillance incombe au département (UFR) au même titre que pour les étudiants valides.*

5. **Le secrétariat aux examens** : lorsqu'un étudiant est empêché d'écrire manuellement (handicap des membres supérieurs ou handicap visuel), il bénéficie d'un secrétaire qui rédige la copie sous sa dictée.

**Le service recruteur** (Service handicap) **doit s'assurer que chaque secrétaire possède les connaissances correspondant au champ disciplinaire de l'épreuve et que son niveau est adapté à celui de l'examen.**

- *Les secrétaires d'examens sont recrutés par le Service Handicap & Accessibilités sur Fiche de poste et ils signent la Charte de bonne conduite (voir les pièces annexes). Un enseignant de la discipline peut être amené à effectuer un secrétariat d'examen, à titre exceptionnel, si la technicité de l'épreuve l'exige.*

6. **Assistance d'un spécialiste des modes de communication des sourds et malentendants** : il est possible pour les étudiants déficients auditifs de bénéficier pendant la première heure d'examen (écrit) de l'assistance d'un spécialiste, ceci afin que certains mots du sujet soient reformulés ou explicités (*les personnes sourdes et malentendantes n'ayant pas le même accès à la langue écrite que les personnes entendant, car la LSF étant leur première langue et le français une deuxième langue ; l'interprétation en LSF se fait sur la forme du texte et sur les termes de l'énoncé, mais pas sur le fond*). En revanche, dans le cas d'une évaluation des connaissances à l'oral, l'interprète LSF est indispensable sur toute la durée de l'épreuve.

- *Ce dispositif exige l'intervention d'un personnel formé et spécialisé. Le Service Handicap met en place ce type d'aide à la communication sur demande pour assurer l'interface en LSF (Langue des signes française), et cela, via son prestataire ARIS.*

**7. L'utilisation d'aides techniques** : l'étudiant peut utiliser son propre matériel, ce qui donnera lieu à une vérification du contenu (fichiers cachés, déconnexion internet,...) par le référent handicap, sinon il peut demander à se le faire prêter par le Service Handicap (*micro-ordinateur, tablette braille, télé-agrandisseur, etc.*), muni des logiciels adaptés (*synthèse vocale Jaws, logiciel de dictée vocale Dragon dictate,...*).

*Toutefois, l'assistance d'un secrétaire d'examen pour un étudiant en situation de handicap visuel est recommandée pour parer à toute difficulté technique. Ainsi, une transcription manuelle de la copie pourra être réalisée en cas de dysfonctionnement du matériel utilisé ou bien dans le cas de non transcription en braille du sujet, eu égard aux délais de réalisation de ce type d'adaptation.*

# CHARTRE DU VIVRE-ENSEMBLE

*Séance du CA du 07 avril 2014*

L'Université Paris Nanterre est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP) régi par les articles L. 711-1 et suivants du Code de l'éducation. La communauté universitaire se compose d'étudiant-e-s et de personnel répartis sur les sites de Nanterre, Ville d'Avray, Saint-Cloud et la Défense. Le fonctionnement harmonieux de notre Université exige que chacun-e respecte les règles du savoir-vivre ensemble rappelées dans la présente charte.

## **Egalité et non-discrimination**

Le fonctionnement de l'Université et la réussite de chacun-e s'enrichissent de la singularité des personnes qui composent notre communauté.

Toute discrimination, notamment sur le sexe, l'origine, l'âge, l'état de santé, l'apparence, le handicap, l'appartenance religieuse, la situation de famille, l'orientation sexuelle, les opinions politiques ou syndicales, est prohibée.

L'Université promeut l'égalité entre les femmes et les hommes et lutte contre les stéréotypes de genre.

## **Laïcité**

Conformément au principe constitutionnel de laïcité, rappelé par l'article L. 141-6 du Code de l'éducation, l'Université Paris Nanterre est un établissement laïque et indépendant de toute emprise religieuse ou idéologique.

Le campus de l'Université et les activités qui y sont menées doivent respecter l'exigence de neutralité des services publics. Les agents de l'Université ne doivent porter aucun signe religieux ostentatoire.

Les cours, les examens et l'organisation des services respectent strictement le calendrier national et ses règles d'application fixés par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

## **Liberté d'expression et d'opinion**

L'enseignement et la recherche visent au libre développement scientifique, créateur et critique, dans le respect de la liberté d'expression et d'opinion. L'exercice de la liberté d'expression doit être respectueuse d'autrui et être exempte de tout abus relevant de la diffamation et de l'injure (outrance, mépris, injektive). Elle ne saurait porter atteinte aux différentes missions de l'Université.

La participation démocratique est essentielle à la vie de l'établissement. Des élections sont organisées pour les étudiant-e-s et les personnels, permettant la participation de tout-e-s aux choix et décisions de l'Université.

## **Respect des personnes et de l'environnement**

Chacun-e doit travailler dans un esprit de respect mutuel excluant toute forme de harcèlement moral ou sexuel, de menaces, de violences physiques ou verbales, et toute autre forme de domination ou d'exclusion.

Chacun-e doit respecter l'environnement de travail sur l'ensemble des sites de l'Université. Le respect des règles d'hygiène et de sécurité et la recherche d'un développement durable sur le campus garantissent un environnement respectueux du bien-être de chacun-e.

Les tags, graffitis, affichages sauvages et jets de détritus constituent une dégradation volontaire de l'environnement de travail et sont prohibés. Les détritus doivent être déposés dans les endroits idoines.

L'ensemble de la communauté universitaire se mobilise afin de garantir le respect des principes édictés dans la présente Charte. Les contrevenant-e-s aux règles énoncées dans la présente charte s'exposent à des sanctions disciplinaires, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

En cas de difficulté concernant l'application des règles du savoir-vivre ensemble, des instances et services de l'Université sont à votre disposition (le comité d'hygiène, sécurité et condition de travail, la direction des ressources humaines, le service de médecine préventive, le service d'action sociale, les organisations syndicales, les instances paritaires comme les instances élues de l'Université).

Vous pouvez également envoyer un courriel à l'adresse [vivre-ensemble@parisnanterre.fr](mailto:vivre-ensemble@parisnanterre.fr).